



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 17 juillet 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 juillet 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour CHAPUIS), Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, MM. GOSSELIN, DAUBA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DAUBA), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n° 19

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : désignation des membres de la commission communale des impôts Ville de TARTAS

Il convient de procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts, pour la commune de TARTAS.

Il faut donc proposer à M. le Directeur des services fiscaux :

- 32 noms (16 propositions pour les titulaires, et 16 propositions pour les suppléants)

A réception de la liste des noms, les services fiscaux retiendront 8 titulaires et 8 suppléants.

Il est proposé la liste des personnes ci-après :

Titulaires

TH

LAFITTE Gilbert
MAGNE Christian
DUROU Francis
DUBOIS-MAURY Jocelyne

TFB

POYUZAN Ginette
DUCAMP Régine
CAZEAUX Gilles
DEHEZ Alain

Suppléants

BOURDENS Roger
BRUGAT Jeanne
SPENNATO Alain
DAMPIERRE Daniel

CAPDEVILLE André
PONS Michel
GARBAY Martine
LACROUTS Christian

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Titulaires

TFNB

DUPIN Jacques (propriétaire bois)
CAZAUX Martial (Hors commune)
DELAS Monique (propriétaire bois)
DUPOUY Jean-François (propriétaire bois)

TP

THIEBLIN Eric
LESCA Bernadette
LAFFERRIERE Nicolas (hors commune)
DAGES Pascal (hors commune)

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suppléants

ST FELIX CASTETS Pierre
GAILLARDET Max
MARROCQ Charles (propriétaire bois)
MINVIELLE Claude (propriétaire bois)

DROUILHET Chantal
ROUSSY Pascal
DUCAMP Benjamin (hors commune)
MAIRE Marvin (hors commune)



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.